

Les conseillers municipaux ont délibéré à leur tour sur ce principe et à la majorité qualifiée.

Le 7 août 2023, Madame la Préfète de l'Oise a pris l'arrêté portant retrait de la CCPV du périmètre du SMOTHD.

Lors de sa réunion du 26 octobre 2023, le comité syndical a décidé à l'unanimité de faire évoluer les modalités de financement de la vie du réseau comme suit :

- Prise en charge totale par le SMOTHD, à partir du 26 octobre 2023, des travaux d'extension, en dehors de ceux relevant du demandeur au regard du droit en vigueur, d'enfouissement dans le cadre de travaux conjoints d'enfouissements de réseaux et de renforcement du réseau Oise THD, dans la limite de son champ d'intervention et en dehors des travaux dont les devis ont été validés avant le 25 octobre 2023,
- Suppression de l'ensemble des participations financières des membres adhérents et plus de sollicitation de financement du Conseil Départementale de l'Oise pour les travaux d'extension, d'enfouissement et de renforcement du réseau Oise THD ;
- Fin de la convention cadre, pour les communes et les EPCI l'ayant signée, à l'issue des travaux dont le devis a été validé avant le 25 octobre 2023, et après solde de la facture concomitante.

Au regard de ces nouveaux éléments, il conviendrait que la CCPV adhère de nouveau au SMOTHD et lui transfère les compétences définies ci-après :

- L'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et à très haut débit sur le territoire de l'Oise. L'étude de l'établissement des réseaux de communications électroniques inclut l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif à ces réseaux.
- Le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment :
 - L'établissement, la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées ;
 - La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.
- L'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire.
- Le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à l'administration électronique (e-services,...) en faveur tant de ses membres que des administrés. »

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 12 ;

Vu l'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2023 portant retrait de la Communauté de Communes de la Picardie Verte du périmètre du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 18 décembre 2014 et du 30 mars 2015 par lesquelles la compétence « Très Haut Débit » (réseaux et services de communications téléphoniques - systèmes d'Informations Géographiques – Accès aux technologies de l'information et de la communication) a été transféré des communes à la Communauté de Communes de la Picardie Verte ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2015 autorisant le transfert de ladite compétence au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2023 approuvant le retrait de la Communauté de Communes de la Picardie Verte en tant que membre de droit du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit ;

Vu la délibération du SMOTHD n° CS2023-05-24-10 du 24 mai 2023 approuvant la demande de retrait de la CCPV des membres de droit du SMOTHD ;

Vu le comité syndical du SMOTHD du 25 octobre 2023 ;

Considérant que le Conseil Communautaire a délibéré favorablement le 14 novembre 2023 pour l'adhésion de la CCPV au SMOTHD et le transfert de la compétence « Très Haut Débit » de la CCPV au SMOTHD ;

Considérant que cette adhésion doit être décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CCPV et des conseils municipaux des communes membres se prononçant à compter de la notification aux maires de la délibération communautaire et dans les conditions de majorité qualifiée requises (deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou bien la moitié des communes représentant deux tiers de la population).

Le conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la CCPV au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) ;
- De transférer la compétence « Très Haut Débit » (réseaux et services de communications téléphoniques - systèmes d'Informations Géographiques – Accès aux technologies de l'information et de la communication) de la CCPV au SMOTHD ;
- D'autoriser Madame la Présidente de la CCPV à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

4. Délibération : Imputation budgétaire

Mr le Maire explique au membre du Conseil Municipal que cette année, il y a lieu de changer d'imputation budgétaire pour régler les colis des personnes âgées.

Selon les directives des Services de Gestion Comptable de Beauvais, l'imputation pour l'année 2023 est l'article 6232 fêtes et cérémonies.

Les colis seront achetés auprès du magasin Gamm Vert Vertdis de Songeons, pour l'année 2023.

- 119 colis simples pour un montant TTC unitaire de 21€,
- 65 colis doubles pour un montant TTC unitaire de 31€,
- Soit un cout total de 4 514€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'achat des colis auprès du magasin Gamm Vert Vertdis pour un montant total de 4 514€.

5. Délibération : SE60 Projet d'enfouissement des réseaux place du Franc Marché

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

Mise en Souterrain - BT / EP / RT - Place du Franc Marché

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies

renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

6. Délibération : Choix des abris vélos

Mr le Maire explique au membre du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Picardie Verte lance un projet de stationnement Vélo sur la Picardie Verte.

Le Conseil Municipal de Songeons décide d'investir dans un abri de 4 mètres de large et de deux abris 5 mètres de large.

Scénario 1 : abri 4 mètres de large, arceaux Roméo un modèle,

Cout HT pour un abri	13 244€
Subvention ALVEOLE 40%	5 297€
Subvention Département 40%	5 297€
Reste à charge	2 649€

Scénario 2 : abri 5 mètres de large, arceaux A deux modèles

Cout HT pour 2 abris	41 766€
Subvention ALVEOLE 40%	16 706€
Subvention Département 40%	16 706€
Reste à charge	8 354€

7. Délibération : Désherbage de la bibliothèque 2023

Monsieur le Maire informe que Michèle CHATILLON, adjointe territoriale du patrimoine, à la bibliothèque de Songeons et les bénévoles de la bibliothèque demandent l'autorisation de procéder à la destruction de vieux livres usagés pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (désherbage).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le désherbage dont la liste ci-jointe.

8. Délibération : Bon d'achat

Monsieur le Maire, explique qu'un administré a adressé une demande d'aide alimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer à titre exceptionnel un bon d'achat de 230€ à utiliser uniquement pour de l'alimentation, à prendre au magasin « Coccinelle ».

9. Délibération : Remboursement carte ILLICADO, et achat AUCHAN des enfants de CM2

Mr le Maire explique au Conseil Municipal la difficulté d'ouvrir un compte aux magasins AUCHAN et Decathlon. Pascaline HAMONIER, adjointe a dû régler elle-même les 17 cartes cadeaux de 20,00 € chacune soit 340 €, ainsi que l'achat de 4 ballons à 9€ chez Decathlon pour un montant de 36€.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de rembourser ces deux factures à Pascaline HAMONIER.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 376€ à Pascaline HAMONIER.

10. Planning pour la distribution des colis des anciens

M le Maire, laisse Pascaline HAMONIER présenter les colis des personnes âgées aux membres du Conseil Municipal. Celle-ci présente les différentes distributions.

Lot n° 1 : Rue Réquignard, Rue Jean Touchard, Place du Franc Marché, Hameau de Riffin, Rue du Petit Pré, Rue des Champs, rue des Prés sous le Moulin : Sophie FOUCAULT et Cédric DEMARCY

Lot n°2 : Rue de Verdun, Place du Général De Gaulle, Route de Morvillers : Annick DUPONT et Didier DAUBOIN

Lot n°3 : Rue du Maréchal de Boufflers, Rue des Sorbiers, Placette Normande : Murielle CAILLEUX, Patrick LAURENT, et Sylvain CUYER

Lot n°4 : Impasse des Lavandiers, Route de Dieppe, Impasse du Petit Pont, Rue Simon : Dorothee GARNIER et Catherine GAMICHON NOËL

Lot n° 5 : Rue Crignon Fleury, Rue des Prairies, Rue du Château, Rue de la Gare : Pascaline HAMONIER et Jean-Claude BAGUET

Lot n° 6 : Rue de Séronville, Hameau de Séronville, Rue des Lunetiers, Rue de la Laiterie : Noémie BERTHE et Philippe PICQUE

Lot n°° 7 : Rue Amand, Rue d'Hémécourt, Rue de la Briqueterie, Résidence des Sorbiers : Patrice CAUDRON et Frédéric LANGLOIS

11: Point sur les différentes commissions et questions diverses

M le Maire :

- Fait lecture du courrier du Président de l'EMION, qui remercie la commune pour son soutien financier (prise en charge des factures d'électricité pour 2024).
- Informe que la situation de l'Emion a été évoqué lors de la commission tourisme et culture de la CCPV.
- Fait lecture du courrier reçu de Patrice DUPONT, propriétaire du terrain et des bâtiments du « Petit Terrassier », qui indique que la réparation des bâtiments suite à la tempête d'octobre 2022, et que l'entretien des haies vont être effectuées fin décembre 2023, au plus tard janvier 2024.
- Indique que l'enquête publique concernant la sente communale a débuté le 12 décembre, la prochaine permanence du commissaire enquêteur aura lieu le 3 janvier de 9h à 11h.
- Fait lecture du mail reçu d'Isabelle DESHAYES concernant un problème de stationnement rue Simon, qui devient très contraignant pour ses locataires.

Le conseil municipal réfléchit à différentes solutions pour pallier ce problème récurrent.

- Informe que les travaux concernant la « Redynamisation du Centre Bourg » respectent le planning mis en place.
- Rappelle que la prochaine phase des travaux débutera vers le 10 janvier pour une période de 6 à 8 semaines. Ils se dérouleront en deux temps : du cabinet d'infirmière jusqu'à l'ancienne librairie, et de François chausseur au PMU.
- Concernant le concert « Chorale en Fêtes » qui aura lieu le 14 décembre, un mail a été reçu de l'Abbé Thomas CHAPUIS, qui rappelle au Conseil Départemental les modalités d'occupation des lieux de culte.
- Remercie tous les bénévoles, le Comité des Fêtes ainsi que les conseillers municipaux qui donnent de leur temps pour organiser les différentes manifestations. Un merci particulier pour M GIVRY et Mme LELEU (parents des jeunes sapeurs de Lachapelle aux Pots) qui ont tenus le stand tout l'après-midi du Téléthon.
- Indique que la commune peut utiliser la plate-forme Pôle Emploi pour informer les demandeurs d'emploi de la venue du « Bus pour l'Emploi ».
M Le Maire propose d'implanter ce bus Place du Franc Marché pour plus de confidentialité vis-à-vis des personnes concernées.
- Informe que l'UCAS va se réunir courant janvier afin d'essayer de relancer l'association.
- Demande à Sylvain CUYER de voir avec Isabelle DESHAYES pour enlever les affaires de l'association « Songeons Ensemble » qui sont entreposées dans le local du Comité des Fêtes route de Dieppe.
- Indique que la commune est toujours en attente du jugement concernant l'affaire d'Hervé THERON.

Philippe PICQUE :

- Indique que la « Foire aux harengs » organisée par la Clique Songeonnoise s'est bien déroulée et a connu une bonne fréquentation. Cela est sans doute dû à une meilleure communication de l'évènement.
- Remercie Frédéric LANGLOIS pour l'implantation du verger partagé avec la participation des élèves de la MFR et des enfants de l'école maternelle.
Frédéric LANGLOIS remercie également Cédric DEMARCY et Christophe ROUSSELIN pour cette implantation. A cette occasion la CCPV va donner des nichoirs à la commune et aux écoles.
- Informe que le dossier gravillonnage 2024, est à transmettre à la CCPV pour fin janvier.

Sophie FOUCAULT :

- Fait part que le PLUiH sera présenté au conseil communautaire le 19 décembre, si les membres l'adoptent, une procédure de 6 mois débutera, avant d'acter ce dernier.

Cédric DEMARCY :

- Indique que les travaux d'agrandissement de la MFR sont en avance par rapport au calendrier prévu.
- Fait un retour sur le marché de Noël de la MFR qui a rencontré un franc succès.
- Demande la liste des investissements 2024 et des subventions éventuelles pour préparer le budget.

M le Maire répond que ce document n'est pas encore finalisé. Il sera envoyé par mail pour la réunion de janvier.

- Remercie la commune et Gabin MAYER (agent technique) pour leur participation lors de l'après-midi organisée par la MFR « Nettoyons la forêt ». Une prochaine activité va être organisée sur le tri sélectif.

Patrick LAURENT :

- Demande si l'organisation de deux brocantes doit-être maintenue, car peu d'exposants étaient présents au mois de décembre, malgré le prix du mètre qui est passé de 4€ à 2.5€. Ce dernier point a-t-il assez été mis en avant ?

M le Maire répond que cela est peut-être dû à la météo, à la reprise du COVID, mais également peut-être à la peur des rassemblements occasionnée par la conjoncture actuelle.

Sylvain CUYER :

- Indique que le stationnement Place de la Halle devient très compliqué, en l'absence du marquage au sol des places de parking.

M le Maire est conscient du problème mais le marquage ne sera pas refait car les travaux de redynamisation du centre bourg concernent la réfection complète de cette place.

- Explique que l'acquéreur des bâtiments des Services Techniques rue Crignon Fleury, demande un délai supplémentaire pour l'acquisition du bien, car il y a une modification dans son projet.

Le conseil municipal donne son accord.

Noémie BERTHE :

- Fait un retour sur le Téléthon, qui a connu une faible affluence par rapport à l'année passée, les conditions météorologiques n'étaient pas favorables.
- Signale que malgré la distribution de mot dans le cahier des élèves peu de parents se sont manifestés pour la tenue du stand de la brocante et du marché de Noël, ainsi que pour la fabrication des pains d'épices.
- Tiens à remercier Sylvie GAVELLE pour ses photos prises lors des manifestations.

Le conseil municipal propose de lui offrir un cadeau afin de la remercier.

Dorothee GARNIER :

- Rappelle que la prochaine séance du ciné-rural aura lieu le 11 janvier 2024 avec le film « L'Abbé Pierre ».
- Informe que l'arbre de Noël du Foyer Rural aura lieu le mardi 19 décembre à 20 heures.

Annick DUPONT :

- Indique que 41 exposants ont répondu présents pour la brocante de décembre, le nombre de professionnels est en augmentation.
- Le marché de Noël a été une réussite, avec une belle parade et dans l'ensemble les exposants étaient satisfaits.

Didier DAUBOIN :

- Demande si la gendarmerie sera présente à la sortie de la messe du 24 décembre.

M le Maire va se renseigner auprès de la gendarmerie concernant les directives de l'Etat pour ces rassemblements.

Noémie BERTHE demande si le parking de la Place du Franc Marché sera disponible pour cette veillée de Noël.

M le Maire va se renseigner auprès des chefs de chantier.

Patrice CAUDRON :

- Souligne la qualité des chars fait main de la parade de Noël. Il apprécie de partager le bonheur des petits et grands lors de cette manifestation.
 - Remercie les élèves de la MFR lors de l'implantation du verger partagé pour leur ouverture d'esprit envers les plus jeunes.
- Il propose de faire un chemin en cailloux pour accéder au verger.

Frédéric LANGLOIS :

- Annonce que la commune conserve sa « première fleur », à cette occasion il s'est rendu avec Annick DUPONT, Patrice CAUDRON et Stéphane BESNIER à la « Mégacité » d'Amiens où des ateliers sur les semences indigènes étaient proposés.
- Indique que la commission fleurissement se réunira le 13 décembre à 16h afin de préparer le fleurissement 2024.
- Rappelle que le milieu associatif propose beaucoup de manifestations sur la commune, ce point est très positif pour la vie du bourg.

Pascaline HAMONIER :

- Fait le constat que peu d'enfants étaient présents au spectacle de l'Arbre de Noël de la commune, en effet seuls 31 enfants sur 109 ont répondu présents. La commission Noël va se réunir très prochainement afin de repenser le Noël 2024.
- Informe que le prochain bulletin est en cours d'élaboration, il sera prêt pour le 3 janvier 2024.
- Tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la décoration du sapin de Noël, du rond-point, des écoles et des entrées de la commune. Remercie également les agents techniques pour leurs investissements dans toutes les manifestations communales.

Fin de séance : 22h 23

Prochaine séance le mardi 9 janvier 2024

